

**9576/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 juin 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 juin 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Recommandation de la Banque centrale européenne** du 10 juin 2015 au  
Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux  
comptes extérieur de la Banka Slovenije

E 10358



Bruxelles, le 16 juin 2015  
(OR. en)

9576/15

UEM 213

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Mario DRAGHI, président de la Banque centrale européenne
Date de réception:	15 juin 2015
Destinataire:	M. Carsten PILLATH, directeur général, Conseil de l'Union européenne
Objet:	RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE du 10 juin 2015 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banka Slovenije

---

Les délégations trouveront ci-joint la Recommandation de la Banque centrale européenne  
ECB/2015/23.

---

p.j.: ECB/2015/23



EUROPEAN CENTRAL BANK

EUROSYSTEM

FR

ECB-PUBLIC

**RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

**du 10 juin 2015**

**au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes  
extérieur de la Banka Slovenije**

**(BCE/2015/23)**

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne,  
notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banka Slovenije, Deloitte Revizija d.o.o., a expiré à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2014. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2015.
- (3) La Banka Slovenije a sélectionné Ernst & Young d.o.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2015 à 2017,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

**ECB- RESTRICTED until adoption,  
thereafter ECB-PUBLIC**

Il est recommandé de désigner Ernst & Young d.o.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banka Slovenije pour les exercices 2015 à 2017.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 10 juin 2015.

*Le président de la BCE*

Mario DRAGHI